

Réforme de l'assurance chômage : TOUTES ET TOUS CONCERNÉS

Deux réformes de l'assurance chômage ont déjà diminué fortement le montant et la durée d'indemnisation du chômage depuis 2021. Le gouvernement envisage de réduire à nouveau la protection sociale des travailleurs avec une nouvelle réforme de l'assurance chômage.

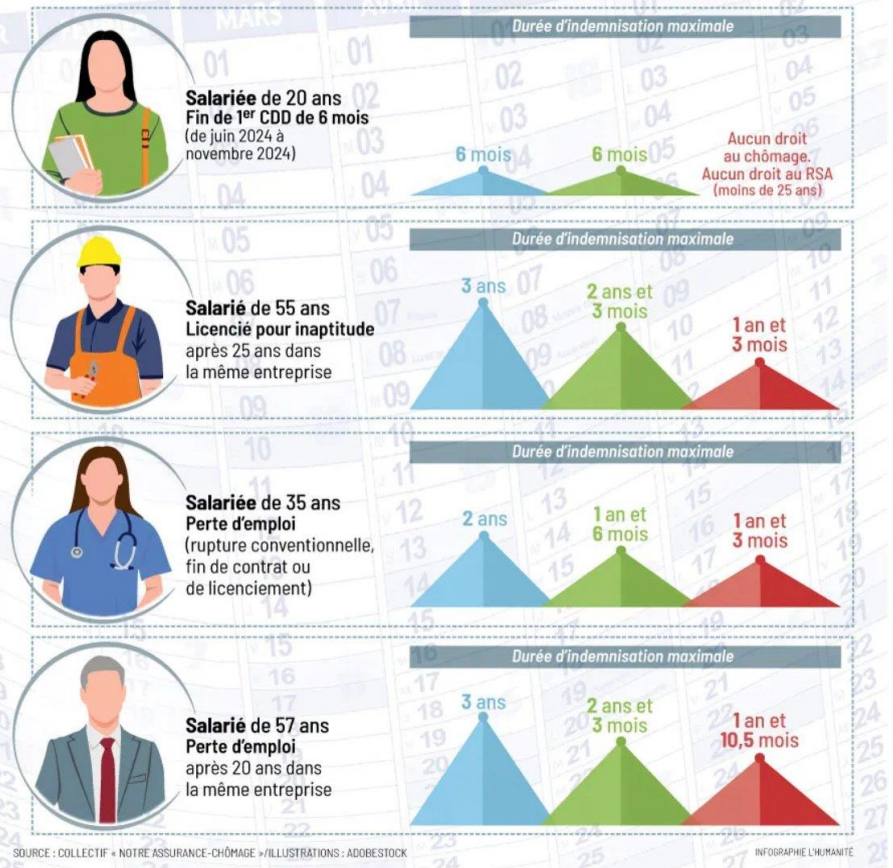
Les salariés des entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications seraient pleinement concernés par ce nouveau recul social.

Dans le secteur, les entreprises emploient de manières importantes des salariés qui ont des statuts précaires (CDD, intérimaires, CDI étudiant...) comme La Poste, première entreprise utilisatrice de contrats intérimaires en France et aussi en nombre de CDD.

Cette réforme va aussi impacter tous les salariés comme par exemple les salariés d'OBS à Orange où un départ volontaire a été prononcé ou alors tous les salariés qui se retrouveraient au chômage pour licenciement pour inaptitude.

AGGRAVATION DES EFFETS DE LA RÉFORME DU CHÔMAGE SUR LA DURÉE D'INDEMNISATION

● Avant les réformes 2021-2023 ● Situation actuelle (réformes 2021 et 2023) ● Projet de réforme 2024



SOURCE : COLLECTIF + NOTRE ASSURANCE-CHÔMAGE // ILLUSTRATIONS : ADOBESTOCK

INFOGRAPHIE L'HUMANITÉ

Malgré la dissolution de l'assemblée nationale par le président de la République celui-ci entend aller jusqu'au bout sur la réforme de l'assurance chômage en l'imposant par décret.

Rappelons que le régime de l'assurance chômage est **EXCEDENTAIRE** et qu'aucune évaluation des précédentes réformes n'existe.

Le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre la plus violente de ses cinq réformes.

Cette réforme, si elle voyait le jour aurait pour conséquences immédiates de plonger des centaines de milliers de personnes dans la précarité, notamment la jeunesse et les seniors

Les principales mesures:

- ☹ Durcissement des conditions d'éligibilité à l'indemnisation (avoir travaillé plus longtemps sur une période plus courte),
- ☹ Report de l'entrée dans l'indemnisation prolongée pour les seniors,
- ☹ Réduction de la durée d'indemnisation (maximum à 15 mois) pour tous les allocataires ayant travaillé plus de 20 mois; parallèlement suppression de l'Allocation de Solidarité Spécifique (par un autre texte).

Concrètement, les effets prévisibles sont une nouvelle baisse importante du taux de couverture de l'assurance chômage qui n'indemnise déjà que 4 chômeurs sur 10 et une aggravation des effets de la réforme des retraites pour les seniors sans emploi.

Rien ne justifie ni cet acharnement, ni cette précipitation à réformer à nouveau. L'effet néfaste cumulé des réformes du chômage depuis 2019 apparaît sans précédent historique, il est un facteur d'exclusion, d'augmentation des inégalités et revient sur une vision de la société basée sur la solidarité.

Contrairement aux déclarations du premier ministre, les effets des réformes précédentes sur l'emploi n'ont fait l'objet d'aucune évaluation objective. Ni les économistes, ni les services du ministère n'anticipent de résultats convaincants sur le taux de chômage, de cette nouvelle réforme.

Les motivations réelles du gouvernement sont à la fois de se servir de l'assurance chômage :

☞ Pour diminuer le déficit de l'Etat

(la réforme devrait générer 3,7 milliards d'économie supplémentaire par an en régime de croisière)

☞ Pour mettre sous pression l'ensemble des salariés en emploi ou non sur le marché du travail

Face à un patronat déterminé à ne rien céder de ses richesses et de son pouvoir, seule la mobilisation populaire permettra de changer le rapport de force.

La CGT appelle donc les salariés et les retraités à continuer à se mobiliser partout, notamment **LE DIMANCHE 23 JUIN** à l'appel des organisations féministes et syndicales.

LE 27 JUIN, la CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à multiplier les actions de grève sur leurs lieux de travail pour combattre cette réforme de l'assurance chômage et faire aboutir leurs revendications sur les salaires, les conditions de travail et l'emploi.

**IL EST TEMPS D'AGIR
POUR QUE CE DÉCRET NE VOIE JAMAIS LE JOUR !**

Rejoignez la CGT:



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr